



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.54

20 novembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 54e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 14 novembre 1989, à 10 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)

puis : M. JAYA (Vice-Président) (Brunéi Darussalam)

Développement et coopération économique internationale [82] (suite)

- b) Commerce et développement : Célébration du vingt-cinquième anniversaire de la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : projet de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT : CELEBRATION DU VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DE LA CREATION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT : PROJET DE RESOLUTION (A/44/L.39)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise au cours de la 3e séance plénière, l'Assemblée va consacrer la séance de ce matin à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'Assemblée est saisie du projet de résolution A/44/L.39 et d'une lettre en date du 13 novembre 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/44/726).

Nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il y a 25 ans, les gouvernements s'engageaient à poser les bases d'un ordre économique mondial meilleur. Depuis que son mandat a été défini par la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, le rôle de la CNUCED a évolué et l'institution s'est montrée sensible aux changements de circonstances, de besoins et d'orientations, tout en maintenant son caractère universel et sa mission de développement.

Le Président

Des accords significatifs et des progrès politiques ont été obtenus grâce aux négociations intergouvernementales au sein de la CNUCED et à l'influence de ses travaux sur la manière dont les gouvernements et d'autres organisations internationales pensent et prennent des décisions.

Les réalisations de la CNUCED sont dignes d'éloges, aussi est-il bon de les rappeler à l'occasion de son anniversaire. En même temps, il convient de réfléchir à la signification que revêt, dans le monde d'aujourd'hui, l'engagement pris par les Etats Membres fondateurs. C'est un monde marqué par les changements tangibles et où tous les domaines de l'activité humaine enregistrent des progrès rapides. Mais ce monde se caractérise aussi par certaines tendances économiques défavorables. L'accès aux possibilités et aux avantages offerts par l'expansion économique et les progrès de la technique n'est toujours pas équitable. La stagnation et le recul constatés dans la plupart des pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays africains, sont souvent liés au fardeau de la dette et au transfert net de ressources vers les pays créanciers. Un environnement économique international vicié par de faibles disciplines multilatérales sur les plans commercial, monétaire et financier, par le protectionnisme et par des schémas de consommation ruineux menace la base de ressources nécessaires à un développement durable. Si elles ne sont pas freinées, ces tendances pourraient facilement accentuer le recul de nombreux pays en développement et neutraliser des gains durement acquis dans d'autres. Plus grave encore, en raison de la forte interdépendance de l'économie mondiale, ces faiblesses pourraient fort bien compromettre la stabilité économique future de tous les pays.

Toutefois, la situation actuelle offre des raisons d'espérer. Un certain nombre d'éléments positifs peuvent en effet être décelés sur les plans politique, social et économique. Ils ne peuvent cependant pas s'unir spontanément pour l'emporter sur les facteurs négatifs qui existent également. Il convient de les prendre en compte si l'on veut atteindre l'objectif d'une économie mondiale saine, sûre et équitable. Dans cette entreprise, tous les pays doivent s'employer, selon leurs capacités, à identifier, à mettre en oeuvre des politiques complémentaires aux niveaux national et international. Un des objectifs majeurs de ces politiques devrait être la relance de la croissance et du développement dans les pays qui ont

Le Président

connu une stagnation, non seulement parce qu'elle offre la perspective d'avantages mutuels, mais aussi parce que l'équité et la justice l'exigent.

Dans cet effort commun, la CNUCED a, de par sa nature universelle et sa vision holistique du développement mondial, un rôle primordial à jouer. Le Conseil du commerce et du développement a défini, dans sa récente Déclaration publiée à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, le défi qui attend la CNUCED. Ce document souligne la nécessité pour la CNUCED d'apporter :

"une façon de penser nouvelle à des problèmes de longue date et à de nouveaux domaines de préoccupation, afin d'encourager des mesures politiques novatrices."

Cette entreprise devrait permettre l'émergence d'un nouveau consensus sur le développement, qui reconnaîtrait l'importance que revêt le développement du tiers monde pour l'économie mondiale et pour la paix et la stabilité globales. Le soutien continu de tous les Etats Membres s'avérera nécessaire. A ce propos, la volonté dont ont fait preuve des gouvernements pour parvenir à un consensus à la CNUCED VII et lors de la session du Conseil du commerce et du développement qui s'est récemment achevée sont de bon augure pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu l'année prochaine, ainsi que pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la CNUCED VIII. Je suis certain que ce même esprit de coopération continuera de régner tandis que la CNUCED poursuivra sa mission historique au cours de la prochaine décennie.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage à S. E. M. Kenneth Dadzie, qui a été le premier directeur général du Développement et de la coopération économique internationale et qui est maintenant Secrétaire général de la CNUCED. Son engagement personnel à l'égard des principes de la CNUCED a été, pour le moins, particulièrement remarquable. Je le remercie pour son dévouement et les services qu'il a rendus.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Secrétaire général.

Le SECRETARE GENERAL : C'est avec une légitime fierté que je m'associe à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Depuis son institution en tant qu'organe de l'Assemblée générale en 1964, la CNUCED a été une source d'inspiration pour le dialogue sur le développement et un précieux instrument de délibération et de négociation intergouvernementales en matière de coopération économique internationale. Son bilan est impressionnant et témoigne de son aptitude à

Le Secrétaire général

s'adapter à l'évolution des réalités internationales et à répondre aux besoins nouveaux des Etats Membres et, en particulier, des pays en développement.

Les qualités dont la CNUCED a fait preuve dans le passé, vont s'avérer plus nécessaires encore dans les années qui viennent. Depuis quelques années, des tendances positives se dessinent qui, pour peu qu'on sache les gérer, pourraient améliorer le fonctionnement de l'économie mondiale. Il reste, néanmoins, probable que la prochaine décennie sera marquée par de grandes incertitudes, en raison des rapides changements qui ont affecté les structures et le fonctionnement de l'économie mondiale. Le dialogue sur le développement a souffert, en outre, d'un relâchement de la volonté politique de s'attaquer aux problèmes existants du point de vue de l'intérêt commun, de l'avantage mutuel et de la responsabilité collective. La plupart des pays en développement risquent de demeurer en marge de l'économie mondiale, du fait de leur difficulté à évoluer rapidement et de leur influence relativement réduite sur le processus de décision international. L'inégalité entre riches et pauvres persiste et beaucoup de pays en développement, notamment les pays les moins avancés ou lourdement endettés, sont incapables de s'affranchir de la stagnation et de la misère.

Si l'on veut renverser le cours des choses, la communauté internationale doit témoigner d'une adhésion renouvelée aux idéaux qui ont inspiré les fondateurs de la CNUCED. Le défi qui lui est lancé est de s'orienter délibérément vers une économie mondiale plus saine, plus stable et plus équitable, de consolider les fondements du développement et d'améliorer les relations économiques internationales au profit de tous les groupes de pays, en travaillant à l'élaboration d'un consensus dans un cadre multilatéral.

Avec la CNUCED, la communauté internationale dispose déjà du moyen de définir les mesures à prendre pour relever ce défi. Son mandat permet d'aborder des questions cruciales en corrélation les unes avec les autres dans une perspective de développement. De plus, grâce à son universalité, la CNUCED peut faire valoir un point de vue véritablement mondial sur les questions économiques internationales. Elle est donc bien placée pour contribuer, avec les autres institutions économiques internationales, à la mise en oeuvre concrète d'une coopération multilatérale pour le développement.

L'évolution dont la CNUCED vient d'être le témoin donne à penser qu'il est possible de mobiliser la volonté politique indispensable. L'Acte final de la septième session de la Conférence et la Déclaration récemment adoptée par le

Le Secrétaire général

Conseil du commerce et du développement à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la CNUCED manifestent un consensus intergouvernemental aussi large que novateur. Evidemment, ce consensus n'a de valeur que s'il débouche sur l'adoption de politiques concrètes par les gouvernements. Les Etats Membres doivent donc s'efforcer davantage et collectivement de relever les défis inhérents à la création de la CNUCED, c'est-à-dire de jeter les fondements d'un meilleur ordre économique mondial. Je ne doute pas que les Etats Membres continueront à apporter à la CNUCED le soutien politique qui lui est nécessaire pour s'acquitter de sa mission de développement.

M. PHOFOLO (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous continuons d'être extrêmement satisfaits de la manière très compétente, ferme et élégante dont vous dirigez les travaux de l'Assemblée. Nous nous félicitons de votre déclaration fort louable et que nous faisons nôtre, de même que de celle faite par notre Secrétaire général respecté en cette grande occasion.

C'est un grand honneur pour moi que de parler au nom du Groupe africain en cette occasion particulière qui marque la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Je voudrais tout de suite dire que nous appuyons sans réserve la déclaration que fera le Président du Groupe des 77.

Nous souhaitons maintenant rendre hommage à M. Kenneth Dadzie, Secrétaire général de la CNUCED, pour la compétence avec laquelle il continue de défendre la cause de cette institution depuis qu'il la dirige. Le dévouement inlassable dont il fait preuve à son poste montre clairement que la communauté internationale a eu entièrement raison de lui accorder sa confiance. En outre, nous tenons à rendre hommage aux dirigeants précédents de la CNUCED - Raul Prebisch, Manuel Perez Guerrero et Gamani Corea - qui ont remarquablement géré les affaires de cette institution. Ils ont assurément mérité leur place dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

La création de la CNUCED en 1964 a marqué le commencement d'une ère nouvelle dans l'évolution de la coopération internationale, notamment dans le domaine du commerce et du développement. Cette coopération devait être un instrument décisif permettant de mettre fin à une division du monde en zones de richesse et de pauvreté intolérable.

La création de la CNUCED a démontré que la communauté internationale avait nettement reconnu que le moment était venu pour l'Organisation des Nations Unies de négocier de nouveaux principes et de nouvelles normes destinés à régir les relations entre pays en développement et pays industrialisés.

Pour l'Afrique, la CNUCED est née un peu plus d'un an après la création de l'organisation continentale de l'Afrique - l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'OUA a donc cristallisé la reconnaissance du besoin d'instaurer un nouvel ordre économique international pour assurer un rythme de développement rapide dans tous les pays en développement.

M. Phoofolo (Lesotho)

Le vingt-cinquième anniversaire de la CNUCED donne aux Membres de notre organisation la possibilité de réfléchir au passé et, surtout, de penser à l'avenir.

Depuis la création de la CNUCED, l'environnement international a beaucoup changé. Les années 80, en particulier, ont été une décennie perdue pour les pays en développement dans leur ensemble, surtout pour les pays d'Afrique. En dépit de cela, la CNUCED s'est montrée capable de mener des recherches, de faire preuve d'innovation conceptuelle et d'effectuer des analyses politiques qui lui ont permis de lancer avec succès des idées nouvelles en matière de politique internationale concernant les questions commerciales, financières et monétaires.

Parmi les réalisations concrètes de la CNUCED dans les domaines essentiels de ses activités, nous citerons les produits de base, notamment le Programme intégré des produits de base, qui a récemment permis l'entrée en vigueur du Fonds commun des produits de base; le transport maritime, surtout le code de conduite concernant la Conférence d'armateurs, dont le but est de permettre aux pays en développement, surtout aux pays d'Afrique, de percevoir une juste part de leur commerce maritime; les questions monétaires internationales; le problème de la dette - nous dirons, à cet égard, que c'est la CNUCED qui, la première, a lancé l'idée de la réduction de la dette; le Système global de préférences tarifaires parmi les pays en développement; le nouveau Programme d'action substantiel pour les pays en développement les moins avancés; et un accord juridique sur la coopération Sud-Sud. Il convient de parler également de l'apport de la CNUCED au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986 et 1990), qui se termine donc l'année prochaine.

Pour l'Afrique, la célébration de la création de la CNUCED est une occasion d'attirer une fois de plus l'attention de la communauté internationale sur l'aggravation de la situation en Afrique et les problèmes très particuliers de développement auxquels cette région continue de se heurter. Il faut reconnaître, à cet égard, que l'actualité et l'importance du rôle de cette institution s'affirment de plus en plus.

Les projections récentes de l'économie mondiale pour ce qui est des années 90 font apparaître une décennie assez semblable à celle des années 80. La structure sociale et politique de la plupart des pays en développement, notamment des pays africains, ne saurait guère supporter une nouvelle décennie de développement atrophie. Pour remédier à cet état de choses, la CNUCED devrait continuer à jouer

M. Phoofolo (Lesotho)

un rôle dominant dans la recherche d'idées et de solutions nouvelles pour relever les défis qui nous attendent. La communauté internationale, de son côté, doit réaffirmer, à l'occasion de ce vingt-cinquième anniversaire, son attachement au mandat pour l'accomplissement duquel la CNUCED a été créée. L'affaiblissement récent du multilatéralisme et la tendance au bilatéralisme devront être inversés si l'on veut que la CNUCED relève les nouveaux défis et saisisse les chances qui se présenteront à elle. La CNUCED continuera à revendiquer sa légitimité primordiale en façonnant les relations économiques internationales sur la base de son caractère universel.

Nous espérons donc que les obstacles dressés par certains pays qui répugnent à examiner certaines stratégies de développement appartiendront bientôt au passé. A ce propos, nous tenons à attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur le secteur des produits de base dans les économies africaines. La plupart des pays d'Afrique dépendent essentiellement des produits de base, mais pratiquement tous les produits de base pour lesquels l'Afrique a un intérêt particulier continuent d'être soumis à des pressions constantes étant donné que leur prix est très bas sur les marchés internationaux. Cela a entraîné une détérioration des termes de l'échange, d'où des difficultés constantes en matière de balance des paiements dans la région. A cet égard, les pays africains attachent une grande importance à la création, par le Secrétaire général de la CNUCED, d'un groupe d'experts qui serait chargé d'examiner les problèmes que posent les produits de base en Afrique. Nous espérons que toutes recommandations que le groupe pourra être amené à établir seront expressément mises en oeuvre par tous les intéressés afin de résoudre les profondes difficultés auxquelles se heurte le secteur des produits de base en Afrique.

On ne parlera jamais assez du problème de la dette extérieure des pays africains. A cet égard, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, à sa quarante-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie, en février dernier, a adopté une résolution concernant la convocation d'un séminaire international sur la position commune de l'Afrique à l'égard de la crise de la dette extérieure. Ce séminaire est chargé de définir une stratégie commune afin de préparer et de garantir le succès de la conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique, que l'Afrique propose depuis quelque temps. A cette fin, la région africaine souhaite renouveler son appel en faveur de cette conférence internationale.

M. Phoofolo (Lesotho)

Nous ne saurions terminer cette déclaration sans parler des pays en développement les moins avancés, dont la majorité se trouve en Afrique. Ces pays continuent de souffrir de lourds handicaps de structure et de connaître une forte détérioration de leur situation socio-économique générale malgré les mesures de principe qu'ils ont prises conformément au nouveau Programme d'action substantiel pour les années 80. A ce propos, nous prions instamment la CNUCED de continuer de rechercher des solutions appropriées aux problèmes sans cesse croissants des pays en développement les moins avancés. Nous plaçons nos espoirs dans la deuxième conférence des Nations Unies pour les pays en développement les moins avancés, qui doit se tenir en 1990, et nous sommes reconnaissants à la CNUCED du rôle qu'elle joue dans les préparatifs de cette conférence. Nous espérons que cette conférence aboutira à de nouvelles initiatives internationales par le biais d'un nouveau programme d'action destiné à ces pays.

Je voudrais terminer en adressant tous nos vœux de succès à la CNUCED, car les défis qui s'annoncent sont redoublables pour tous les gouvernements et pour le Secrétariat. Nous espérons que la CNUCED continuera de jouer son rôle avec dynamisme. Ensemble, nous serons à même d'édifier un monde meilleur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à S. E. Dato Paduka Haji Jaya Bin Abdul Latif, du Brunéi Darussalam, qui prendra la parole au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. JAYA (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Au nom des Etats d'Asie, j'ai le grand plaisir de prendre la parole à la présente séance plénière consacrée à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Groupe des Etats d'Asie se joint, avec une grande fierté, à toute la communauté internationale pour célébrer cette occasion. Je voudrais m'associer au sentiment de satisfaction qu'ont exprimé le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général des Nations Unies pour les travaux de la CNUCED.

La CNUCED a été créée il y a 25 ans pour promouvoir le commerce international, formuler et mettre en oeuvre des principes et politiques concernant le commerce international et les problèmes connexes, en vue d'accélérer la croissance économique des pays en développement. Cette commémoration, cette année, donne l'occasion de souligner une fois encore l'efficacité de la CNUCED en tant qu'instrument primordial de coopération économique internationale. Compte tenu de l'état actuel des relations internationales avec leurs problèmes et ramifications multiples, la création de la CNUCED a marqué la concrétisation d'une imagination particulièrement créatrice visant la mise au point d'un mécanisme vital pour renforcer la coopération internationale, notamment en matière de commerce et de développement. En tant qu'institution, la CNUCED sert la communauté internationale grâce à des études, des examens et le règlement de questions liées au commerce et au développement. Elle a démontré très remarquablement sa capacité de recherche, d'innovation conceptuelle et d'analyse politique, dont les Etats d'Asie tirent grand profit. Aux conférences précédentes de la CNUCED, les Etats d'Asie ont participé activement aux études et contribué dans une grande mesure aux prises de décisions et aux négociations.

Les réalisations de la CNUCED sont très impressionnantes et très étendues. Il faut citer parmi les plus importantes les mesures de politique commerciale touchant des questions telles que les préférences tarifaires, la non-réciprocité, le système généralisé de préférences (SGP), ainsi que le système mondial de préférences commerciales entre pays en développement. S'agissant des produits de base, les mesures d'ordre pratique prises par la CNUCED ont abouti à la mise en place d'un fonds commun. D'autres jalons ont été posés dans les domaines monétaire et

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

financier, de l'analyse des politiques et de conseils en matière d'endettement, de l'assistance technique pour la gestion de la dette, des codes et réglementations en matière de transports maritimes, du transfert des techniques, des services, des problèmes des pays les moins avancés et de l'expansion du commerce entre les pays en développement.

C'est avec juste raison que les Etats d'Asie comptent sur le dynamisme de la CNUCED. La région asiatique est vaste et très peuplée. Elle est riche en ressources naturelles, mais souffre de contraintes qui lui sont propres ou imposées. Tout en ayant des problèmes aux caractéristiques particulières, les Etats d'Asie, en tant que partie d'une communauté plus large de pays en développement ne sont pas isolés des schémas économiques généraux. Dans le même environnement, on observe un phénomène contradictoire, les problèmes de la pauvreté, de l'endettement et du sous-développement côtoyant l'opulence et la croissance économique axée sur l'exportation. On espère donc que les initiatives novatrices de la CNUCED pourront, en examinant ces tendances opposées dans la même optique, contribuer à les concilier.

Les changements que subit l'environnement international affectent les Etats asiatiques de plusieurs façons, mais essentiellement par le déséquilibre existant dans le développement économique mondial. La croissance économique, dans les années 80, a surtout été constatée dans les pays développés, les pays en développement dans leur ensemble n'enregistrant qu'une faible croissance. A l'exception de quelques rares pays et régions qui ont connu une performance économique relativement bonne, la plupart des pays en développement continuent de souffrir de stagnation et de difficultés économiques graves. Ces difficultés sont aggravées encore par un environnement économique extérieur défavorable, un protectionnisme commercial intensifié, le fléchissement des cours des produits de base, le lourd fardeau de la dette et des problèmes d'ordre financier. Avec des problèmes d'une telle ampleur, la tâche de la CNUCED est encore plus importante aujourd'hui. L'ordre du jour de la CNUCED reste d'actualité, notamment dans un domaine caractérisé par les déséquilibres, l'inégalité et l'interdépendance croissante des pays.

Contrastant avec les déclarations positives faites dans le cadre du débat général sur le climat politique international, l'environnement économique mondial que l'on vient d'évoquer reste cause de préoccupation. Il importe donc que la CNUCED continue de faire porter son attention sur des domaines prioritaires susceptibles de favoriser la coopération et l'harmonie dans les relations

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

économiques internationales entre Etats. A une époque où l'interdépendance non seulement est un état d'esprit mais imprègne le tissu des liens institutionnels et des contacts personnels, les conférences de la CNUCED peuvent mobiliser les énergies et les connaissances et les axer sur des efforts futurs de coopération. Les problèmes auxquels sont constamment confrontées les économies d'Asie, comme ceux touchant les produits de base - stabilisation des cours, production, protectionnisme commercial et accès aux marchés - et la formulation d'une stratégie du développement en fonction de la dette, sont au nombre de ceux auxquels il faut trouver rapidement une solution si nous voulons remédier efficacement aux déséquilibres économiques entre pays développés et pays en développement.

Je voudrais conclure en citant les paroles du Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, publiées dans le Bulletin de la CNUCED d'octobre 1989. Il a déclaré que, pour la CNUCED,

"Il s'agit d'améliorer la santé et la stabilité de l'économie mondiale, de consolider les fondations du développement et de renforcer les relations économiques internationales au profit de tous les groupes de pays moyennant l'élaboration d'un consensus dans un cadre multilatéral. La poursuite de ces objectifs économiques est intimement liée à la recherche permanente de la paix et de la sécurité dans le monde; ensemble elles forment un tout indivisible."
(UNCTAD Bulletin, septembre-octobre 1989, p. 5).

C'est une tâche ardue tant pour la communauté internationale que pour la CNUCED. Cependant, nous pensons que la CNUCED s'adaptera et relèvera les défis afin d'aboutir aux objectifs recherchés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à S. E. M. Evzen Zapotocky, de la Tchécoslovaquie, qui prendra la parole au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie), Président du Groupe des Etats d'Europe orientale (interprétation de l'anglais) : Au nom des délégations de la Bulgarie, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République démocratique allemande, de la Hongrie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de mon propre pays, j'ai le grand plaisir de prendre la parole en cette séance commémorative et de féliciter M. Kenneth Dadzie, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et, par son

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

intermédiaire, le secrétariat tout entier, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de cette organisation. Nous ne saurions manquer de rappeler à cette occasion l'apport remarquable de tous les secrétaires généraux précédents, Raul Prebisch, Manuel Pérez-Guerrero et Gamani Corea, aux travaux de la CNUCED. Grâce à leurs efforts, ils ont posé les bases sur lesquelles s'est édifiée la CNUCED en tant qu'organisation.

La CNUCED a été créée par l'Assemblée générale, en décembre 1964, en tant qu'organe permanent chargé de promouvoir le commerce international, particulièrement celui des pays en développement en vue d'accélérer leur croissance économique. Lorsque nous évaluons les activités de la CNUCED de ce dernier quart de siècle, nous ne pouvons manquer de noter qu'elle poursuit avec succès les objectifs pour lesquels elle a été créée.*

*M. Jaya (Brunéi Darussalam), Vice-Président, assume la présidence.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Ses travaux restent toutefois toujours valables, en raison particulièrement de la complexité des difficultés que connaît aujourd'hui la communauté internationale. La CNUCED a prouvé sa viabilité et s'est affirmée en tant qu'organe le plus important de l'Assemblée générale en ce qui concerne les questions relatives au commerce international et au développement. L'élément distinctif de la CNUCED est son universalité, tant du point de vue du nombre des participants à ses travaux que de l'étendue des problèmes qu'elle est appelée à traiter.

La nature universelle de la CNUCED permet d'examiner toute la gamme des problèmes du commerce international et du développement économique en tenant compte de leur corrélation étroite et de leur interdépendance, et surtout des intérêts de tous les pays participants. Lorsque l'Organisation a été créée, un nouveau chapitre s'est ouvert en ce qui concerne l'approche conceptuelle et institutionnelle de l'évolution des relations économiques internationales.

La CNUCED a joué un rôle non négligeable dans la discussion constructive des questions de commerce international et de développement, ainsi que dans l'élaboration de mesures efficaces en vue de résoudre les problèmes qui se présentent dans ce domaine. Un certain nombre de documents importants ont été adoptés sous ses auspices. Nombre de ses décisions et recommandations sont de nature pratique et favorisent le développement des relations économiques internationales sur la base de l'avantage mutuel.

Les pays dont je suis le porte-parole sont unanimes à reconnaître que la CNUCED joue un rôle conceptuel important dans la définition des orientations stratégiques du développement économique international. Cela s'est notamment manifesté lors de l'élaboration des principes régissant les relations commerciales internationales et les politiques commerciales favorables au développement, qui ont servi de base par la suite à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. La Charte, à son tour, a fait apparaître de nouveaux moyens de réformer les relations économiques internationales.

Le rôle de la CNUCED dans l'élaboration de mesures destinées à réglementer le commerce international des produits de base est incontestable. L'adoption du Programme intégré pour les produits de base a été à cet égard un apport important.

L'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, qui est entré en vigueur en juin dernier, a représenté une contribution pratique de la

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

CNUCED à la stabilisation des marchés des produits de base et à la création de conditions propres à garantir la sécurité économique des Etats.

La septième session de la Conférence, au cours de laquelle des mesures ont été élaborées pour pallier les tendances critiques qui avaient commencé à se manifester dans les travaux de l'Organisation dans les premières années 80, a été une étape importante dans l'évolution de la CNUCED. Cette session a confirmé le rôle de la CNUCED dans le système moderne des organisations économiques internationales et défini un certain nombre d'orientations nouvelles pour ses travaux.

L'économie internationale s'étant engagée dans une étape de développement entièrement nouvelle, nos pays estiment qu'il est maintenant devenu indispensable d'internationaliser la manière d'aborder la solution des problèmes existants.

Dans le passé, il suffisait, pour résoudre les divergences entre Etats, de trouver un équilibre entre les intérêts nationaux particuliers. Aujourd'hui, toutefois, cet équilibre restera instable si l'on cherche à l'établir autrement que sur la base des intérêts communs de l'humanité tout entière.

Un équilibre véritable et une interdépendance stable ne peuvent se réaliser que sur la base d'une action mutuellement complémentaire. Le processus objectif de formation d'une économie mondiale intégrée exige le passage à un niveau qualitativement neuf de partenariat économique multilatéral.

Nous préconisons une coopération pratique, exempte de préjugés, la solution des problèmes économiques mondiaux par des efforts communs et l'utilisation effective des mécanismes existants de coopération économique multilatérale.

Nos pays sont convaincus que la CNUCED doit jouer un rôle plus important en tant que lieu de dialogue économique universel et de recherche constructive de solutions satisfaisantes aux principaux problèmes des relations économiques internationales.

Par son expérience, son grand potentiel intellectuel et son universalité, la CNUCED peut contribuer à gérer l'interdépendance afin d'accroître la prévisibilité, la stabilité, la fiabilité et les liens économiques entre Etats, de garantir l'avantage mutuel dans les échanges économiques mondiaux, d'accélérer la solution du problème mondial de la dette extérieure et, enfin, d'améliorer la situation sociale de tous les peuples.

Nous apprécions le rôle que joue la CNUCED pour améliorer la situation difficile des pays les moins avancés. Le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, créé sous les auspices de

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

la CNUCED a contribué à consolider les efforts de la communauté mondiale et de ce groupe de pays. La deuxième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue pour l'année prochaine et qui donne déjà lieu à des préparatifs intensifs au sein de la CNUCED, devrait donner une impulsion nouvelle à la solution des problèmes des pays les moins avancés.

La CNUCED est particulièrement à même de contribuer à l'élaboration et à l'application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et devrait rester le centre conceptuel des Nations Unies en ce qui concerne les questions de coopération économique et de développement international.

Outre les questions déjà mentionnées, d'autres, telles que les invisibles et le financement, le transfert des techniques et les transports maritimes, devraient continuer de recevoir l'attention de la CNUCED.

La CNUCED serait dans l'impossibilité de réaliser de nouvelles tâches sans la coopération étroite des autres organisations internationales qui se spécialisent dans différents aspects des relations économiques contemporaines, telles que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), et avec d'autres organes multilatéraux, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

Tenant compte de leurs stratégies de développement social et économique qui visent à jouer un plus grand rôle dans la division internationale du travail, nos pays sont disposés à continuer à contribuer de façon constructive, dans le cadre de la CNUCED, à la solution des problèmes économiques pressants d'aujourd'hui.

Nos pays espèrent que l'expérience que la CNUCED a acquise au cours de ses 25 années d'existence lui permettra de s'acquitter avec succès des nouvelles tâches que lui impose l'étape actuelle du développement économique mondial.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Charles Flemming, qui fera une déclaration au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. FLEMMING (Sainte-Lucie) (interprétation de l'anglais) : Nous, les Etats membres du Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes, sommes particulièrement heureux de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), car nous avons joué un

M. Flemming (Sainte-Lucie)

rôle catalyseur dans sa création et lui avons fourni nos plus grands esprits, en les personnes de Raul Prebisch et de Manuel Perez Guerrero, pour l'aider à se développer après sa naissance.

Depuis la Conférence du Caire de 1962, consacrée aux problèmes des pays en développement, à laquelle, pour de nombreuses raisons, n'ont participé que 36 pays en développement, jusqu'à l'adoption, en décembre de la même année, de la résolution 1785 (XVII) de l'Assemblée générale demandant la convocation de la première CNUCED en 1964, nous avons toujours été très fiers de cette organisation, qui compte maintenant 168 membres et qui a joué un rôle si dynamique dans le développement mondial en incarnant la philosophie fondamentale de Prebisch des "mesures convergentes", c'est-à-dire la promotion du développement économique et du commerce par le biais de la coopération internationale, dans le cadre des Nations Unies.

M. Flemming (Sainte-Lucie)

La CNUCED a été mise en place il y a 25 ans, à un moment où l'on procédait à une réévaluation politique et économique dans le monde en développement, à une époque où la marche vers l'indépendance avait donné naissance à de nouveaux efforts en vue de changer les rapports néo-mercantilistes, à un moment où, en Amérique latine et dans les Caraïbes, nous cherchions à redéfinir et à restructurer, dans les limites de la théorie de la dépendance, les relations traditionnelles centre-périphérie qui entravaient sérieusement notre croissance économique et nos possibilités de formation de capital.

Comme il avait été dit à la première Conférence, la CNUCED est née à un moment de profond déséquilibre de l'économie mondiale, provoqué entre autres par la disparité entre le taux de croissance des matières premières du monde en développement et celui de leurs importations en biens industriels. Cette situation a encore été aggravée par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels le recours croissant aux produits synthétiques dans les centres industriels, provoquant ainsi une baisse de la demande des produits de base; la très grande élasticité des prix des matières premières par rapport à celui des biens et services industriels; et la modernisation rapide de l'agriculture et la haute protection dont elle jouissait dans de nombreuses économies de marché des pays développés.

Si cela nous semble familier, c'est peut-être parce que nous sommes revenus au point de départ, ou bien, comme on dit familièrement, plus ça change, plus c'est la même chose. Après avoir fait quelques progrès significatifs au cours des décennies écoulées, nous avons de nouveau à faire face aux mêmes problèmes économiques auxquels nous étions confrontés en 1964. Mais je me hâte d'ajouter que la situation aurait été bien plus sombre sans le travail herculéen accompli par la CNUCED sous la direction de Gamani Corea et maintenant sous celle de notre ami Kenneth Dadzie.

Il est difficile de bien juger ou de quantifier la contribution apportée par la CNUCED aux pays en développement dans les domaines commercial, monétaire et financier au cours des 25 dernières années. En Amérique latine et aux Caraïbes, nous sommes particulièrement reconnaissants pour le renforcement du cadre de coopération économique et technique entre pays en développement facilité par la CNUCED, - comme, par exemple, les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay actuellement en cours et la préparation de la deuxième série de négociations sur le système global de préférences commerciales.

M. Flemming (Sainte-Lucie)

Survenant, comme c'est le cas, à la fin de cette décennie qui a été, c'est le moins que l'on puisse dire, une décennie difficile pour les pays en développement, le vingt-cinquième anniversaire de la CNUCED devrait susciter de nouveaux espoirs en l'établissement de relations économiques plus justes et plus égales entre Nord et Sud.

Nous, au sein du Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes, sommes prêts à nous consacrer, au cours des années 90, aux principes adoptés par le Conseil du commerce et du développement dans sa résolution 376 (XXXVI), c'est-à-dire à nous engager à apporter à la CNUCED le soutien politique indispensable afin d'en faire un instrument plus efficace et mieux adapté aux besoins de la coopération internationale en faveur du commerce, de la croissance et du développement, en particulier des pays en développement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à M. Erik Tellmann, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. TELLMANN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, permettez-moi de me joindre aux autres pays pour rendre hommage à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire.

Il est normal, dans des occasions telles que celle-ci, de faire le point des réalisations, de chercher à voir où nous en sommes et, ce qui n'est pas moins important, à voir où nous allons. Laissez-moi essayer de faire ceci, sans trop entrer dans les détails.

Aucune autre organisation, à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations Unies, n'a jamais été liée de plus près à ce que nous appelons depuis quelque temps le dialogue Nord-Sud. Grâce à la CNUCED, la notion de développement a été liée au commerce mondial. Son mandat lui a permis de traiter de questions portant sur toute la gamme des problèmes économiques internationaux, s'attachant particulièrement à leur rapport avec le développement économique et social des pays en développement. Il était donc naturel que la CNUCED, en tant qu'institution, ait conçu son rôle comme étant d'encourager les parties les plus faibles de la scène économique mondiale.

En suscitant des idées et des perspectives nouvelles, en concentrant l'attention sur les débats internationaux, en soulignant l'interdépendance des questions, la CNUCED, en tant qu'instance importante de négociations, a joué un

M. Tellmann (Norvège)

rôle unique majeur en permettant le dialogue et la coopération dans les domaines du commerce et du développement dans des circonstances politiques et économiques changeantes.

Ceci ne veut pas dire que toutes les attentes et les aspirations ont été satisfaites. C'est là chose impossible. La dernière décennie en particulier a été difficile pour bon nombre de pays en développement. Aujourd'hui cependant, ou plutôt au cours des deux dernières années qui nous séparent de la septième CNUCED, nous pouvons discerner une convergence internationale grandissante des vues portant sur les éléments essentiels de la politique économique. Il se peut que certains développements récents dans les affaires internationales soient appelés à exercer une influence positive également en matière économique. Dans ce contexte, il nous paraît opportun de souligner le fait que

"des pays de plus en plus nombreux dans toutes les régions du monde utilisent les signaux du marché et la compétitivité pour promouvoir l'initiative des entreprises et optimiser les contributions des secteurs public et privé". (A/44/L.39, annexe, par. 5)

ainsi qu'il est dit dans la Déclaration du Conseil du commerce et du développement, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la CNUCED il y a quelques semaines.

Au cours des années, la CNUCED a, dans l'ensemble, su s'adapter aux circonstances changeantes. Il ne faut cependant pas oublier que la mesure dans laquelle la CNUCED peut se maintenir au rythme de ces changements, dépend de toute évidence de la volonté politique et du consensus des Etats Membres.

M. Tellmann (Norvège)

Puisque je parle au nom des pays industrialisés, l'occasion me paraît bien indiquée de reconnaître que nous acceptons que la CNUCED se soucie des préoccupations des pays en développement. L'Organisation - la seule dans son domaine à composition universelle - a toujours été des premières à s'attacher à la corrélation de ces questions et à leur interdépendance. La nécessité d'une instance où il est possible d'examiner et de discuter toutes les questions et tous les problèmes comme un tout ne sera certainement pas réduite dans les années à venir. Même s'il existe une certaine convergence de points de vue en matière de politique économique, il y a un risque grandissant qu'apparaisse une économie mondiale qui suivra deux voies différentes en cette ère de changement technique rapide et de dégradation menaçante de l'environnement à un rythme sans précédent, et que certains pays ne puissent pas sortir du cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement.

De même que nous, en tant que pays, devons répondre aux nouveaux défis, aux nouvelles possibilités qui nous attendent et devons nous adapter à l'environnement international plus compétitif et plus ouvert qui s'annonce aujourd'hui, la CNUCED doit le faire. Pour nous - la communauté internationale tout entière - il est nécessaire que la CNUCED maîtrise et, mieux, devance les événements du point de vue analytique, en tant que lieu d'échange de vues et d'expériences et, le cas échéant, en tant qu'instance où négocier des solutions concrètes aux problèmes qui relèvent de son mandat.

En tant que groupe, nos pays saisissent cette occasion pour renouveler l'engagement que nous avons pris, il y a quelques semaines à Genève, de suivre à la CNUCED et ailleurs des méthodes novatrices pour stimuler un développement viable pour tous les pays et de contribuer à accélérer la croissance et le développement des pays en développement. Nous réaffirmons notre attachement et notre soutien politique aux objectifs de la CNUCED.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie qui va intervenir au nom du Groupe des 77 et présenter le projet de résolution A/44/L.39.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : La CNUCED occupe une position centrale au sein du Groupe des 77, non seulement du fait de notre naissance commune mais du fait des contributions de la CNUCED à la cause des pays en développement. En fait, reconnaissant ces liens particuliers et cette contribution, les délégations ont rendu un chaleureux hommage à la CNUCED lors de

M. Razali (Malaisie)

la réunion ministérielle spéciale du Groupe des 77 tenue à Caracas, en juin de cette année, pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la création du Groupe des 77. La CNUCED a été un allié des pays en développement et nous escomptons des rapports plus étroits encore dans les années à venir.

Nous voulons également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude, pour le travail et les efforts qu'ils ont fait, au Secrétaire général actuel et aux secrétaires généraux précédents de la CNUCED ainsi qu'aux membres de son secrétariat. Ils ont tous contribué au succès des initiatives et des efforts de la CNUCED auxquels le Groupe des 77 a été étroitement associé.

Comme l'a déclaré récemment à Genève mon collègue, l'Ambassadeur Barnett, Représentant permanent de la Jamaïque et Président du Groupe des 77, lors de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la CNUCED, 25 ans de travail et de réalisations ne peuvent être rappelés ici en quelques minutes. Néanmoins, je voudrais mettre en exergue le palmarès de la CNUCED depuis sa création : travaux exploratoires dans des domaines commerciaux tels que les préférences tarifaires, la non-réciprocité, le Système généralisé de préférences et le Système mondial de préférences commerciales entre pays en développement; une contribution significative de la CNUCED en matière de produits de base, concrétisée à bon escient par la création d'un Fonds commun; la définition d'un objectif pour l'aide publique au développement (APD); des analyses et recommandations politiques concernant la dette extérieure ainsi qu'une assistance technique pour la gestion de la dette; des codes et une réglementation pour les transports maritimes et les pratiques commerciales restrictives; et des travaux en relation avec le transfert de technologie, les problèmes de services des pays les moins avancés et la coopération économique entre pays en développement.

Nous sommes maintenant témoins d'un changement dans le climat extérieur suscité, entre autres, par un relâchement des tensions entre les superpuissances, par la régionalisation des pays développés et par les événements en cours dans le monde socialiste. Le Groupe des 77 espère que cette évolution conduira à la croissance économique et au développement. A cet égard, avec ses 25 ans d'expérience, la CNUCED pourra sûrement apporter des contributions inestimables.

Alors que nous sommes sur le point d'entamer une nouvelle décennie dans les six prochaines semaines, nous ne devons pas oublier qu'un grand nombre d'occasions s'offrent à nous pour jeter les fondements solides de l'avenir. Ces occasions sont : la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération

M. Razali (Malaisie)

économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement; la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'Uruguay Round, actuellement dans son avant-dernière phase, la quatrième stratégie internationale du développement et la huitième session de la CNUCED.

Le Groupe des 77 est convaincu que la CNUCED, avec son mandat multisectoriel, doit être à l'avant-garde de notre recherche collective pour assurer une approche cohérente et intégrée des questions à traiter dans cette instance et dans d'autres dans une ère d'interdépendance croissante.

La CNUCED et le Groupe des 77 ont coopéré étroitement tout au long des 25 dernières années. Le Groupe des 77 continuera de travailler étroitement avec la CNUCED et avec tous ceux qui sont attachés et dévoués à la cause de la croissance économique et du développement, notamment dans les pays en développement.

Enfin, au nom du Groupe des 77, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/44/L.39, intitulé "Vingt-cinquième anniversaire de la création de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement", qui est soumis à l'Assemblée pour examen. Ce projet concerne essentiellement la procédure. Il fait sienne la Déclaration adoptée par consensus à Genève au cours de la première partie de la trente-sixième session du Conseil du Commerce et du développement lors du vingt-cinquième anniversaire de la CNUCED. Le Groupe des 77 espère sincèrement que nos partenaires seront en mesure de coopérer avec nous afin d'adopter ce projet de résolution par consensus.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à l'Ambassadeur Blanc, de la France, qui va parler au nom des Etats membres de la Communauté européenne.

M. BLANC (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres au moment de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Je souhaite exprimer à cette occasion l'intérêt de nos pays pour la démarche dont la CNUCED tire son origine.

Il nous semble que la CNUCED vaut par la dualité de son activité, qui tout en étant fondamentalement axée sur la réflexion conduit également à l'action. Dans sa vingt-cinquième année, la CNUCED évolue dans une conjoncture favorable à son rôle dans la coopération économique internationale.

M. Blanc (France)

La CNUCED est un point focal pour débattre des problèmes économiques internationaux. Elle tire en effet sa spécificité du caractère global, universel et permanent de sa démarche.

Tout d'abord, elle favorise un certain nombre de prises de conscience. Ainsi, au fil des conférences successives, nous avons réalisé l'émergence de faits nouveaux qui remettaient en cause les idées communément admises dans les années 60. Je n'en veux pour preuve que l'affinement progressif de notre vision du développement. Les échanges facilités par les réunions de la CNUCED nous ont ainsi permis de rapprocher nos vues sur la consistance de deux phénomènes, la croissance des nouveaux pays industriels et les lourds handicaps des pays les moins avancés.

M. Blanc (France)

Ce forum économique est également propice à l'élaboration de nouveaux concepts. Je pense en particulier à nos réflexions, qui n'en sont d'ailleurs qu'à leurs débuts, sur l'interdépendance économique, dont les répercussions ne sont encore qu'à demi discernées. Comme la Communauté l'a exprimé à plusieurs reprises, cette réalité impose à chacun de nous des contraintes, tout en autorisant des espoirs hors de portée jusqu'ici. En particulier, son étude doit nous inciter à envisager de manière nouvelle les questions de la coopération économique internationale. Le concept d'interdépendance a déjà fourni matière à bien des discussions : la CNUCED constitue un cadre de choix pour en approfondir la teneur.

La CNUCED nous permet enfin, dans le cadre du dialogue institué en son sein, de lever certaines ambiguïtés et incompréhensions dommageables pour le développement. La dernière Décennie, dont les résultats décevants dans ce domaine sont âprement discutés, a pâti à cet égard de positions trop ambitieuses ou trop dogmatiques sur le rôle et les moyens des organisations internationales. Il est également regrettable que ces conceptions approximatives aient entraîné chez d'autres Etats une réaction de rejet vis-à-vis des forums multilatéraux. Il nous semble que cette époque s'éloigne progressivement pour laisser la place à un esprit nouveau de part et d'autre, et que l'ambiance plus sereine qui préside à cette célébration met l'institution à même de jouer encore davantage son rôle.

Globalement, les progrès enregistrés depuis quelques années nous semblent encourageants. Tant les travaux que les conclusions de la VIIe CNUCED, ou de la dernière session du Conseil du commerce et du développement, retracent une relative convergence. Que ce conseil soit parvenu à adopter une déclaration commune sur l'avenir de la CNUCED, voilà un résultat digne d'être salué.

Pour tirer les plus grands bénéfices possibles de ces progrès, la Communauté européenne a pris position pour que ce vingt-cinquième anniversaire soit l'occasion d'une révision des méthodes de travail de la Conférence. Elle devrait viser l'établissement d'un dialogue moins formel, rigoureux et orienté vers des objets concrets : les succès des Nouvelles économies industrialisées, les retards des pays les moins avancés, l'interdépendance, l'expérience de l'ajustement, d'autres encore. Son avantage principal serait de dépasser les travers quelque peu bureaucratiques apparus au fil des années et d'éviter une solennisation excessive des travaux, tendant à la pétrification des positions.

M. Blanc (France)

Les travaux de la CNUCED nous permettront, si l'actuel esprit de dialogue s'épanouit, de mieux aborder les problèmes économiques internationaux en nous enrichissant de nos différences. De la teneur et de la qualité de ces réflexions, nous devrions obtenir des retombées opérationnelles.

D'ores et déjà, nous nous réjouissons que les dernières années aient ouvert la voie à une meilleure définition des fonctions respectives de la CNUCED et d'autres organes. Le rôle de la CNUCED est en effet avant tout de formuler et de préciser des aspirations et des projets dont la réalisation incombe à d'autres. A cet effet, elle détient donc de grandes responsabilités, qu'il lui appartient d'assumer sans réticences.

Le bilan des activités de la CNUCED est déjà riche et varié : il convient à présent de compléter ce qui a été entrepris et de continuer dans les voies qui ont été ouvertes. A cet effet, la Communauté européenne ne saurait trop recommander que la CNUCED se montre extrêmement soucieuse de bien définir ses objectifs. L'effort, dont la déclaration de Genève d'octobre témoigne, nous paraît devoir être poursuivi. Cette rigueur permettra d'éviter tant les doubles emplois avec le travail d'autres organisations que les déclarations irréalistes. Si la VIII^e CNUCED se tient sur la base d'un mandat clair et sans ambiguïté, elle pourra déboucher sur des suites concrètes, réalistes et applicables.

La Communauté européenne maintiendra les engagements dont elle a déjà prouvé la continuité dans le cadre de l'application du schéma de préférences généralisées ou de l'aide publique au développement. Nous espérons, en tant que premier apporteur d'aide aux pays en développement et en particulier aux PMA, que les futurs travaux de la CNUCED nous offriront un cadre dans lequel notre action communautaire et nos politiques nationales s'inscriront avec harmonie. Il sera essentiel que les rôles des différentes catégories d'Etats, des organisations internationales et non gouvernementales et du secteur privé soient envisagés de manière suffisamment explicite pour éviter de retomber dans certains malentendus du passé.

Dans cette nouvelle dynamique, nous espérons que la CNUCED apportera des éléments de réponse pratique et efficace à certains grands défis, comme celui des PMA. Ces Etats, notamment ceux de l'Afrique sub-saharienne, doivent rester l'objet de notre sollicitude. D'autre part, les questions de la dette et de l'environnement peuvent être mieux approchées si les efforts de la CNUCED se joignent à ceux qui sont entrepris ailleurs. A court terme, les suites de l'entrée

M. Blanc (France)

en vigueur du Fonds commun pour les produits de base fourniront également matière au travail de la CNUCED, sans préjudice d'actions ultérieures dans ce domaine. Enfin, à une échéance plus éloignée, nous devons nous interroger sur les modalités de coopération internationale qui permettront la réduction des déséquilibres financiers et commerciaux actuels, dans le plein exercice des responsabilités de tous les Etats.

C'est cet avenir fécond que la Communauté et ses Etats membres souhaitent à la CNUCED à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. Elle doit rester un des forums actifs et dynamiques du système des Nations Unies. Nous assurons l'Assemblée générale de la disposition des membres de la Communauté européenne à y travailler.

M. LI Luyé (Chine) (interprétation du chinois) : Qu'il me soit permis, pour commencer, de remercier le Président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale et le Secrétaire général des Nations Unies de leurs excellents discours. Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre de la présente séance de l'Assemblée générale pour célébrer avec joie cet événement important. C'est également un honneur pour moi d'adresser, au nom du Gouvernement chinois, mes plus chaleureuses félicitations à la CNUCED.

La CNUCED doit sa création à l'initiative et aux efforts énergiques d'un grand nombre de pays en développement, en réponse aux besoins de développement économique du monde. Considérée comme un événement de très grande importance pour les relations économiques internationales, sa création traduisait la ferme volonté des pays en développement de développer leurs économies nationales et d'améliorer les relations économiques internationales à la suite de la réalisation de leur indépendance politique. Elle marquait également le début d'une phase nouvelle de la coopération économique entre Etats.

Le bilan de l'oeuvre accomplie par la CNUCED au cours de ces 25 dernières années est la preuve de son développement et de sa maturité ainsi que des progrès que, grâce à son esprit dynamique, elle ne cesse de réaliser. Déjà l'organe intergouvernemental le plus universel du monde, la CNUCED a organisé à ce jour sept conférences, ajoutant ainsi des pages illustres aux annales du développement international.

M. Li Luye (Chine)

Elle a travaillé sans relâche et a contribué sensiblement à améliorer les relations économiques internationales, à encourager le commerce et le développement dans le monde, en particulier dans les pays en développement, favorisant le dialogue Nord-Sud, consolidant la coopération Sud-Sud et préconisant la création d'un nouvel ordre économique international.

Conformément au mandat que lui a conféré la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, la CNUCED a beaucoup contribué à l'élaboration et à l'application des principes et des politiques de commerce international et de développement. Ces principes et ces politiques ont trouvé leur expression dans d'importants documents relatifs aux relations économiques internationales, que la communauté internationale a largement acceptés, par exemple la Déclaration et le Programme d'action sur la création du nouvel ordre économique international, la Stratégie internationale du développement, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. En tant qu'organe de négociation, la CNUCED a formulé ou parrainé l'élaboration des principes, politiques et accords pertinents dans les domaines des matières premières, du commerce, des finances, du transfert des techniques, des transports maritimes, de la coopération économique entre pays en développement et entre pays les moins avancés, et elle est parvenue à des résultats remarquables. Le Système généralisé de préférence, qui est bien connu, le Programme intégré pour les produits de base, le Fonds commun pour les produits de base et la résolution 165 (S-IX) sur les problèmes liés à la dette et au développement dans les pays en développement ne sont que quelques-uns de toute une série d'exemples remarquables.

L'histoire du dernier quart de siècle a démontré que la CNUCED est devenue une tribune indispensable et une instance de négociations pour les affaires économiques du monde; son importance a été universellement reconnue par la communauté internationale.

Les années 90 approchent. Dans les années à venir, la CNUCED se verra confier des tâches importantes et difficiles. Ces dernières années, la scène politique internationale a vu la détente remplacer les tensions et le dialogue remplacer l'affrontement, ce qui a créé un climat favorable à la coopération économique mondiale. Mais l'économie mondiale, et surtout l'économie des pays en développement, traverse encore de grandes difficultés. Les pays développés, depuis le début des années 80, ont connu leur plus longue période ininterrompue d'expansion économique depuis la guerre, alors que pour les pays en développement,

M. Li Luye (Chine)

cette décennie a été une décennie perdue. La situation extérieure, qui influe sur leur développement économique, a empiré à la suite d'un protectionnisme commercial croissant, de la chute des prix des produits de base, du poids de la dette, du flux inversé des ressources financières et du fossé qui s'élargit sans cesse entre le Nord et le Sud. C'est pourquoi dans la prochaine décennie, la communauté internationale aura la tâche ardue d'intensifier la coopération économique entre les Etats et d'aider les pays en développement à recouvrer leur croissance et leur développement économique, dotant ainsi l'économie mondiale d'un développement stable. Dans ces circonstances, le rôle de la CNUCED, en tant qu'organe intergouvernemental du système des Nations Unies chargé d'examiner les questions relatives au commerce international et au développement et de formuler et de mettre en oeuvre les principes et politiques appropriés du commerce et du développement internationaux, doit être renforcé et non pas affaibli de quelque manière que ce soit. La CNUCED doit jouer pleinement son rôle dans les domaines des produits de base, du commerce, des finances, de la dette et du développement, et apporter une plus grande contribution encore.

La réalisation du mandat de la CNUCED et des objectifs qu'elle s'est fixés exigera, en plus des efforts de la CNUCED même, une volonté politique suffisante de la part de ses Etats membres ainsi que leur soutien et leur coopération dans ses travaux. Nous espérons que tous les membres appuieront le travail de la CNUCED et contribueront au développement des pays en développement et à la relance de l'économie mondiale.

En tant que membre de la CNUCED, la Chine n'a cessé d'appuyer ses travaux, a participé activement à ses activités et a entretenu avec elle de bonnes relations de coopération. La Chine, comme toujours, s'efforcera de consolider sa coopération étroite avec la CNUCED et de développer ses relations économiques et commerciales avec les autres pays du monde. En tant que pays en développement, la Chine s'est efforcée, constamment et inlassablement, avec les autres pays en développement, d'instaurer un nouvel ordre économique international. La réforme et l'ouverture font partie de la politique statale fondamentale de la Chine. L'application de cette politique au cours des dix dernières années a prouvé sa justesse et son efficacité. Dans les années à venir, nous suivrons fermement cette politique, plutôt que de la changer. Nous sommes prêts à développer, sur une base d'égalité et d'avantages mutuels, une coopération économique et des relations commerciales avec tous les pays du monde afin de favoriser nos progrès respectifs.

M. Li Luye (Chine)

Enfin, je souhaite à la CNUCED de nouveaux et plus grands succès encore dans ses activités futures.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis.

M. CAHILL (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis sont heureux aujourd'hui de se joindre à tous leurs collègues, dans cette salle et dans le reste du monde, pour féliciter la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. Ces 25 ans de vie de la CNUCED ont été faits de défis, de pressions et d'événements importants.

Beaucoup de résultats ont été obtenus grâce aux efforts déployés pour créer un monde meilleur, et nous en remercions la CNUCED. La tâche a été rendue plus difficile du fait que notre monde a évolué et changé très rapidement. Certaines difficultés, certains problèmes tenaces persistent, de plus en plus pesants. Mais en même temps de nouveaux défis ont surgi, de nouveaux défis et de nouvelles menaces. Mais une chose, à notre avis, est certaine : la CNUCED a un rôle important à jouer. Nous en sommes convaincus, et nous espérons et escomptons que la CNUCED comprendra très bien que ce qu'il faut, c'est que les pays en développement puissent croître et se développer de manière vitale. Aux Etats-Unis, nous comptons que la CNUCED continuera de contribuer de façon ferme et à aider matériellement et moralement le monde en développement. Nous attendons de la CNUCED qu'elle aide les autres à tirer la leçon de l'expérience précieuse de ceux qui ont réussi leur propre croissance et procuré le bien-être à leur peuple.

Nous souhaitons donc plein succès à la CNUCED et nous la félicitons chaleureusement du bon travail qu'elle continue de faire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant examiner le projet de résolution A/44/L.39. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/19).

La séance est levée à 11 h 50.